

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
RUE ROVEL ET CHEMIN DE LA COTE CALOT DURANT DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX  
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du mardi 15 janvier 2019 et jusqu'à la fin des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement,

- La circulation et le stationnement pourront être modifiés en fonction des nécessités du chantier rue Rovel et chemin de la Côte Calot.

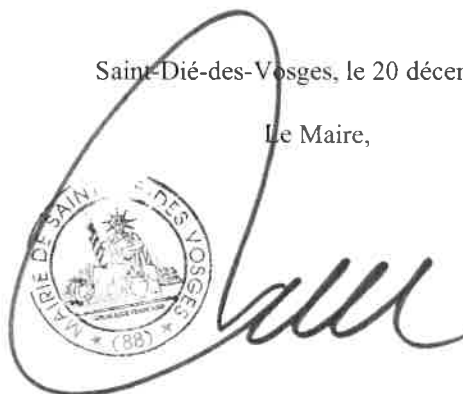
**Article 2** : La signalisation temporaire sera mise en place par l'Entreprise et les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'Entreprise.

**Article 3** : Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens de l'article R 417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront être enlevés, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 20 décembre 2018

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and the year '(88)'. A large, stylized signature in black ink is written over the seal.

David VALENCE